



**Bureau communautaire
Mardi 27 Juin 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD représentée par Mme Isabelle SILHOL.

Absents : M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Remplacement de la Pompe à Chaleur du Siège de la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite, en lien avec son projet de territoire Axe 1 « Un territoire durable », Enjeu 3 « Relever le défi de la transition énergétique », Action « Réaliser les travaux de rénovation », changer la Pompe à Chaleur du siège de la Communauté de communes du Clermontais, afin de réduire sa consommation énergétique et améliorer le confort des agents, des élus, et des usagers.

Le montant de l'investissement est estimé à 92 990.00€ HT. Ces travaux sont prévus pour l'année 2023.

Plan de financement prévisionnel – 92 990.00€HT :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
HERAULT ENERGIES	91 890.00 €	40%	36 756.00 €
REGION	92 990.00 €	25%	23 247.50 €
Total des aides publiques			60 003.50 €
Montant HT restant à la charge de la collectivité			32 986.50 €
Coût de l'opération HT			92 990.00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès d'Hérault Energies pour un montant de 36 756.00 € (Trente-Six-Mille-Sept-Cent-Cinquante-Six-Euros), de la Région via son dispositif de rénovation des bâtiments publics de type ERP pour une meilleure performance énergétique, pour un montant de 23 247.50 € (Vingt-trois-mille-deux-cent-quarante-sept-euros-et-cinquante-cts),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 juin 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL